



1 place de la Gare  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

### SEANCE DU MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023

**N° 69-2023**

**Objet : Aménagement du nouveau siège de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie -  
Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre du dispositif « Réhabiliter  
plutôt que construire »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'aide financière « Réhabiliter plutôt que construire » de la Région Ile-de-France,

Vu la délibération N° 47-2022 en date du 9 juin 2022 par laquelle la Communauté de communes de l'Orée de la Brie a fait l'acquisition d'un bien immobilier qui sera le futur siège de l'intercommunalité,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la commission « Finances - Développement de la Communauté » réunie le 08 novembre 2023,

Considérant la nécessité d'opérer des travaux avant le déménagement,

Considérant qu'afin de mettre ces travaux en œuvre, la Communauté de communes souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Région Île-de-France,

Considérant que le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Suite de la délibération N° 69-2023

DEPENSES		
Nature des dépenses	Montant HT	Montant TTC
Curage - Terrassements – Gros œuvre – VRD	398 211,30 €	477 853,56 €
Charpente métallique – couverture - dépollution	288 236,60 €	345 883,92 €
Traitement des façades	114 561,49 €	137 473,79 €
Menuiseries extérieures – Serrurerie	117 135,50 €	140 562,60 €
Plâtrerie – Faux Plafonds – Menuiseries intérieures	117 876,60 €	141 451,92 €
Revêtement de sols et muraux	58 488,92 €	70 186,70 €
Plomberie – Chauffage – Ventilation	87 944,00 €	105 532,80 €
Electricité CFO – CFA	74 770,00 €	89 724,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 257 224,41 €</b>	<b>1 508 669,29 €</b>

RECETTES		
Moyens financiers	Montant HT	Taux (%)
<i>Aides publiques</i>		
<b>Région Ile-de-France</b> Réhabiliter plutôt que construire ( <i>sollicitation actuelle</i> )	250 000 €	22 %
<b>Total des aides publiques</b>	<b>250 000 €</b>	<b>20 %</b>
<i>Emprunts</i>		
<i>Ressources propres</i>	1 007 224,41 €	78 %
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 257 224,41 €</b>	<b>100 %</b>

En conséquence,

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

**Article 1<sup>er</sup> :** Approuve le plan de financement prévisionnel susmentionné.

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Président à solliciter auprès de la Région Ile-de-France, une subvention à hauteur de 250 000 €, soit le montant d'aide maximal, représentant 20 % du montant HT du projet, dans le cadre du dispositif « Réhabiliter plutôt que construire ».

**Délibération adoptée à l'unanimité,**

Fait à Brie-Comte-Robert, le 23 novembre 2023.

Le Président,  
**Jean LAVIOLETTE.**





Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux novembre à dix-neuf heures et une minute, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le quinze novembre deux mille vingt-trois s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

### Etaient présents :

Mesdames BERNARDO, BOYER (*arrivée avant le vote de la délibération N° 72-2023*), FERRER, LABRUYERE, LAFORGE, MOLINERIS, NOEL, SAUVIGNON et Messieurs BEZOT, CHEVALIER, COLLON, DARMON, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, PRUVOT, RALLIERE, SAMANIEGO, SAUVIGNON, SERGEANT, VILLAÇA, WOFYSY.

### Etaient représentés :

Madame MERIAUX pouvoir à Madame SAUVIGNON.  
Madame ROLLET pouvoir à Monsieur VILLAÇA.  
Madame SANTIN pouvoir à Monsieur SERGEANT.

### Etaient absents excusés :

Mesdames GONZAGUE et VINIT.  
Monsieur COULUMY.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame NOEL a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **23** (*de la délibération N° 64-2023 à la délibération N° 71-2023*) puis **24** (*de la délibération N° 72-2023 à la délibération N° 77-2023*).

Membres excusés et représentés : **3**

Membres absents non représentés : **4** (*de la délibération N° 64-2023 à la délibération N° 71-2023*) puis **3** (*de la délibération N° 72-2023 à la délibération N° 77-2023*)

### Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 20 septembre 2023.